

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/37

Objet : Convention de partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi Nord Haute-Garonne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre d'un projet d'animation de territoire, le CBE Nord 31 a été contacté par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) afin de créer un groupe de travail visant à mettre en place des actions communes concrètes et innovantes en faveur des jeunes, dans le cadre du plan de relance « 1 jeune 1 solution ».

En effet, les CBE, associations locales d'animation du dialogue social, de concertation et d'action, ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi et au développement local des territoires.

Les communes adhérentes du CBE Nord 31 (Aucamville, Fonbeauzard, Gagnac sur Garonne, Saint-Alban, Lespinasse, Bruguières, Gratentour et Fenouillet) et les communes de Launaguet, Saint-Jean et L'Union partageant une même volonté d'agir en faveur de l'emploi local, le CBE Nord 31 propose d'associer les 3 communes non adhérentes dans cette démarche, en signant une convention de partenariat « Animation Territoire ».

L'objectif visé consiste à permettre un rapprochement entre le territoire du CBE Nord 31 et les 3 communes partenaires et à mutualiser des offres de services, des moyens et des expertises de tous les acteurs locaux afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Le rôle du CBE Nord 31 sera de mettre en place ce groupe de travail, de l'animer en lien avec la DIRECCTE et de suivre les actions mises en place. Les communes participeront à la co-construction d'actions en lien avec le groupe de travail.

Dans le cadre de ce partenariat, une contribution financière visant à participer aux frais engagés par le CBE Nord 31 (coût d'un salarié et frais de fonctionnement liés à cette activité) s'élevant à 30 000 € par an sera versée par les communes adhérentes à hauteur de 70 % (soit 21 000 €) et pour 30% par les communes partenaires (soit 9 000 €). Soit un coût de 3 000 € pour la commune de L'Union au titre de l'exercice 2021 et autant au titre de l'exercice 2022. Pour ce dernier, le CBE Nord 31 proposera un avenant à la présente convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat Animation Territoire
- De verser une contribution de 3 000 € au CBE Nord 31, au titre de l'exercice 2021
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant, y compris l'avenant évoqué ci-dessus pour l'exercice 2022.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat Animation Territoire
- De verser une contribution de 3 000 € au CBE Nord 31, au titre de l'exercice 2021
- D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant, y compris l'avenant évoqué ci-dessus pour l'exercice 2022.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

M. GUEDES

Guedes



- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021